

Tatouer n'est pas jouer

LE MONDE | 31.08.2012 à 14h30 • Mis à jour le 31.08.2012 à 14h36

Par Pascale Santi

Des classiques papillons de Laure Manaudou aux tatouages tribaux d'Alain Bernard jusqu'à celui du champion Fabien Gilot, qui a fait inscrire sur son bras, en hébreu, *"Je ne suis rien sans vous"*, rares sont les nageurs qui n'étaient pas tatoués lors des Jeux olympiques de Londres. Ils ont fait des émules, provoquant une recrudescence de l'activité des tatoueurs londoniens. Ce phénomène touche aussi la mode, le cinéma, la musique... Il suffit de se promener sur les plages pour voir que le tatouage séduit de plus en plus, même si on est loin des Etats-Unis, où les personnes tatouées avoisineraient 25 %.

En France, rares sont les données chiffrées sur le tatouage, on compterait 2 000 tatoueurs. Un sondage réalisé en 2010 par l'IFOP pour *Ouest-France* indique qu'un Français sur dix est tatoué, mais un jeune de 25 à 34 ans sur cinq. Cette pratique reste toutefois plus répandue chez les ouvriers (19 %) et les professions intermédiaires (14 %), plus rare chez les cadres (7 %).

"C'est devenu un phénomène de masse", constate le sociologue David Le Breton, auteur de *Signes d'identité : tatouages, piercings et autres marques corporelles* (Métailié, 2002). Ce n'est plus l'apanage des bikers et des mauvais garçons. Le tatouage a, pour beaucoup, une dimension esthétique, c'est une façon d'attirer l'attention, de parfaire un peu plus son look.

Pour les jeunes, qui doivent avoir 18 ans pour passer à l'acte, *"c'est une façon de se réapproprier leur corps, de le signer"*, souligne David Le Breton. *Comme pour le piercing - souvent sur la bouche ou le nombril -, les adolescents veulent se démarquer du corps de leurs parents."*

Le tatouage permanent consiste en l'introduction de pigments minéraux ou végétaux à une profondeur de 0,6 à 2 mm. Une réglementation sanitaire stricte fixe depuis 2009 les conditions d'hygiène. Le tatoueur doit informer son client des risques et de la procédure à suivre pour une bonne cicatrisation. Une résolution a été adoptée par le Conseil de l'Europe en 2008 sur les exigences de sécurité des pratiques. Un guide de ces recommandations devrait être publié courant 2012.

Malgré ces précautions, les complications cutanées existent, déclenchées par l'introduction de corps étrangers dans la peau. Une étude publiée le 22 août dans le *New England Journal of Medicine*, réalisée par le Monroe County Department de Rochester, a relancé le débat. Dix-neuf personnes tatouées, entre octobre et décembre 2011, avec une encre grise pré-mélangée ont eu une éruption de mycobactérie *chelonae* trois semaines plus tard. Ce qui a d'ailleurs conduit le fabricant à rappeler cette encre.

Les complications sont rares mais les allergies existent

En France et aux Etats-Unis, depuis 2003, on rapporte des cas d'infections liées à cette mycobactérie. Des lésions cutanées limitées à une seule couleur ont ainsi été observées chez plusieurs clients d'un même studio, précise le docteur Nicolas Kluger, spécialiste du tatouage.

Des réactions allergiques aux encres peuvent survenir des années après. De plus, des composants à potentiel cancérigène avaient été trouvés dans certaines encres, leur composition n'étant pas toujours bien connue.

Entre 2004 et 2012, quinze effets indésirables consécutifs à un tatouage permanent ont été déclarés à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

En théorie, les professionnels de santé et les personnes qui réalisent les tatouages ont l'obligation de déclarer tout effet indésirable à l'ANSM. Les industriels doivent également mentionner tout problème lié à leurs produits.

Ces complications restent rares même si elles sont sous-évaluées, car les personnes qui ont des soucis retournent plus facilement voir leurs tatoueurs - qui seraient peu enclins à signaler les problèmes - qu'un dermatologue.

"Si le tatoueur travaille proprement, si les recommandations sont respectées, les infections sont rares", tempère le docteur Kruger.

Leur fréquence pourrait toutefois croître à l'avenir, la jeune génération étant plus friande de cette pratique. Le risque est bien plus grand pour les tatouages faits sur la plage, ou à domicile - interdits en France -, qui se multiplient dans des conditions d'asepsie parfois douteuses. Rien de plus facile que de se procurer un kit de tatouage sur Internet. Le Syndicat national des artistes tatoueurs (SNAT) se bat contre cette pratique. Au final, le plus grand risque reste... le ratage.

Par ailleurs, les jeunes filles qui se font faire un tatouage dans la région lombarde ignorent souvent que de nombreux anesthésistes seront ensuite réticents à faire une péridurale. *"Je n'en fais pas quand la personne a le dos complètement tatoué, c'est risqué. En enfonçant l'aiguille, il peut y avoir un risque de faire entrer des pigments contenus dans l'encre et d'endommager le système nerveux"*, souligne le docteur Patricia Appa Plaza, anesthésiste-réanimatrice à la maternité de l'hôpital Lariboisière, à Paris.

